

PROCES-VERBAL DES DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 03 novembre 2014

Etaients présents: Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – BOGET – VINCENT – FIGUIERE – ANCHISI – SIMON – HOMINAL – PASSAQUAY – VUICHARD – KORICHI – CONUS – MAITRE – MAGDELAINE – RICHARD – KAMANDA – GOUDEAUX – PIGNY – FOURNIER – SIMULA – PERROUX – MULLER (arrivée au point 10) – VARIN – BONNET – PIERRE – BENATIA – SAINT-SEVERIN (arrivé au point 5) – BILLARD – CORNEC

Etaients absents représentés : procuration de M. PATRIS à M. BLOUIN – de M. PIGUET à M. BENATIA

Etaients absents excusés : M. KHADHRAOUI – Mme GAVARD-RIGAT

1) Appel et désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. M. FOURNIER propose sa candidature. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

En préambule, suite à la démission de Nathalie MAGNIN, Monsieur le Maire installe Julien BONNET au sein du Conseil Municipal.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2014

Le point n°4 du procès-verbal des décisions du conseil municipal du 22 septembre 2014 est modifié comme suit :

« Conformément à l'article L.2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal qui a été travaillé en Commission de Travail du 4 septembre 2014 composée de représentants de la majorité, **la minorité municipale ayant été invitée, mais étant absente.** »

Le procès-verbal est approuvé par 28 voix pour et une abstention (Mme BILLARD).

3) Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

☞ Service Animation, tarifs séjours, année scolaire 2014-2015

☞ Tarifs mini séjour Enfance jeunesse, séjour Disney du 23/10/14 au 24/10/14

☞ Non préemption lots de copropriétés et de volumes 102 rue de Genève pour un prix total de 75 000€

☞ Non préemption lots de copropriété 102 rue de Genève pour un prix total de 125 000€

☞ Non préemption studio « Les Feux Follets » 18 rue de la Paix pour un prix total de 30 000€

☞ Non préemption appartement Le Salève 2 rue de l'Aubépine pour un prix total de 128 000€

☞ Non préemption appartement Le Pré Fleuri 1 allée des Terreaux pour un prix total de 70 000€

☞ Non préemption appartement Le Pré Fleuri 1 allée des Terreaux pour un prix total de 52 500€

☞ Non préemption appartement Le Richelieu 5-6 Place Porte de France pour un prix total de 200 000 €

☞ Non préemption appartement « Helvétia Park » 25 rue du Lieutenant Yvan Genot pour un prix total de 60 000€

☞ Non préemption appartement « Helvétia Park » 23 rue du Lieutenant Yvan Genot pour un prix total de 52 000€

☞ Non préemption appartement, cave et parking « Helvétia Park » rue du Lt Genot et Résidence du Parc, 3 allée de la Bédière pour un prix total de 57 500€

☞ Tarifs Croq'mercredis périscolaire, natation du 05/11/14 au 17/12/14

☞ Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique à benne basculante, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 2014-19)

☞ Conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole

☞ Non préemption maison 6 rue de la Résistance pour un prix total de 385 000€

☞ Non préemption maison 3 rue du Coteau pour un prix total de 350 400€

☞ Télésurveillance de nuit des bâtiments et parcs municipaux avec mise à disposition d'une brigade d'intervention (MAPA 13-04) – Signature d'un avenant n°3 portant rajout d'une prestation supplémentaire

☞ Tarifs Croq'mercredis périscolaire, ski alpin du 07/01/15 au 04/02/15

☞ Tarifs Croq'mercredis périscolaire, Ping pong / baseball (matin) du 09/02/15 au 13/02/15

☞ Tarifs Croq'mercredis périscolaire, Biathlon du 09/02/15 au 13/02/15

☞ Non préemption maison 10 rue Maryse Bastié pour un prix total de 290 000€

☞ Non préemption appartement dans maison 27 rue des Vignes pour un prix total de 200 000€

☞ Non préemption maison 11bis rue du Crest de Vaulx pour un prix total de 725 000 €

☞ Tarif de la billetterie pour la pièce de théâtre « Le Repas des Fauves » samedi 15 novembre 2014 à l'Espace Louis Simon

☞ Location maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles (MAPA 12-31) Signature d'un avenant n°2 portant ajout d'un appareil supplémentaire

4) Admissions en non-valeur, Budget principal

Monsieur AMADE, Comptable public d'Annemasse, présente les produits irrécouvrables au Conseil Municipal, selon la liste détaillée ci-dessous :

Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2010	T-1480	1	7066-64-	300	14,36 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
2010	T-1490	1	7066-64-	300	8,00 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
2010	T-1498	1	7066-64-	300	24,00 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
2012	T-1117	1	7067-251-	300	42,66 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
2012	T-1213	1	7067-251-	300	7,08 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
2012	T-1320	1	704-112-	300	258,86 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
2013	T-425	1	7066-421-	300	67,66 €	Combinaison infructueuse d'actes	ANIMATION
			TOTAL ANIMATION		422,62 €		
2009	T-530	1	7067-251-	300	354,23 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2009	T-1213	1	7067-251-	300	216,80 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2010	T-1111	1	7067-251-	300	19,76 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2010	T-1125	1	7067-251-	300	31,54 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2012	T-1330	1	7067-251-	300	18,26 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2012	T-1330	2	7066-64-	300	10,80 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2012	T-1117	2	7066-64-	300	101,94 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE

2012	T-411	1	7066-64-	300	79,20 €	Poursuite sans effet	CANTINE
2012	T-411	2	7067-251-	300	219,95 €	Poursuite sans effet	CANTINE
2012	T-1218	1	7066-64-	300	22,36 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2012	T-8	1	704-112-	300	29,86 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2012	T-1223	1	7067-251-	300	22,37 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2012	T-886	1	7067-251-	300	29,72 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
2013	T-1125	1	7067-251-	300	18,48 €	Combinaison infructueuse d'actes	CANTINE
			TOTAL CANTINE		1 175,27 €		
2010	T-1237	1	7066-64-	300	15,18 €	Combinaison infructueuse d'actes	CRECHE
			TOTAL CRECHE		15,18 €		
2012	T-1213	2	7066-64-	300	6,24 €	Combinaison infructueuse d'actes	FOURRIERE
2012	T-1217	1	7067-251-	300	27,54 €	Combinaison infructueuse d'actes	FOURRIERE
2013	T-9	1	704-112-	300	148,06 €	Combinaison infructueuse d'actes	FOURRIERE
			TOTAL FOURRIERE		181,84 €		
					1 794,91 €		

Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2013	T-118	1	7067-251-	300	13,27 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	CANTINE
			TOTAL CANTINE		13,27 €		

Monsieur AMADE explique que les titres précités n'ont pu faire l'objet d'un encaissement. Le montant des irrécouvrables concernant le budget principal s'élève donc à 1 808,18 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre les admissions en non-valeur proposées, soit 1 808,18 € pour le budget principal et dit que les crédits sont inscrits à l'article 6541 du budget.

- Arrivée de M. SAINT-SEVERIN -

5) Décision modificative n°3 au Budget Primitif 2014

Il est exposé au Conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget principal et à cet effet, la décision modificative n°3 est la suivante :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Antenne	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT							17 131 029,67
D	F	01	61522		655.10	BATIMENTS	-3 000,00
D	F	520	60632		430.1	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 500,00
D	F	520	6068		430.1	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 500,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT							6 463 255,18
D	I	01	020			DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION D'INVESTISSEMENT)	-51 976,46
D	I	020	2135	119		INSTAL.GÉNÉ.,AGENCEMENTS,AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUC	-63 000,00
D	I	212	2135	114		INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS CONST.	23 500,00
D	I	020	2138	67		AUTRES CONSTRUCTIONS	-30 000,00
D	I	523	2183	83		MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 000,00
D	I	523	2184	83		MOBILIER	14 000,00
D	I	33	2184		2410.12	MOBILIER	1 500,00
D	I	33	2188		2410.12	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 300,00
D	I	822	2312	123		TERRAINS	20 000,00
D	I	823	2312	132		TERRAINS	30 000,00
D	I	523	2313	83		CONSTRUCTIONS	26 000,00
D	I	822	2315	58		INSTALLATION, MATÉRIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	7 500,00
D	I	822	238	106		AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES IMMOS CORPORELLES	20 176,46
TOTAL DECISION MODIFICATIVE SECTION D'INVESTISSEMENT							0,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL 2014							23 594 284,85

Le Maire précise que le montant global initial du budget demeure à 23 594 284,85 € en dépenses et en recettes.

Le montant initial des sections du budget n'est également pas modifié, la section de fonctionnement se porte à 17 131 029,67 € et la section d'investissement se porte à 6 463 255,18 €.

Par 24 voix pour et 6 abstentions (Mmes et MM. PIERRE, BENATIA, SAINT-SEVERIN, BILLARD, PIGUET et CORNEC), le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°3 au budget principal 2014, telle que présentée ci-dessus.

6) Durée d'amortissement des biens, délibération complétant la délibération n°96.218 B du 22 novembre 1996

Vu la délibération n° 96.218 B votée par le Conseil municipal en date du 22 novembre 1996, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter la délibération précitée, concernant les biens à amortir et les durées d'amortissement comme suit :

Biens	Catégorie	Catégorie - détail	Article	Durée/ années	
Immobilisations incorporelles	Frais d'études	Frais d'études	2031	3	
	Frais d'insertion		2033	3	
	Concessions, droits	Logiciels de bureautique		205	2
		Applications informatiques		205	5
		Droits, brevets, licences, marques, valeurs similaires		205	30
Subventions d'équipement versées		Autres établissements publics pour : biens mobiliers, matériel, études	20417	5	
		Autres établissements publics pour : bâtiments, installations, routes, terrains	20417	15	
		Autres organismes publics pour : biens mobiliers, matériel, études	20418	5	
		Autres organismes publics pour : bâtiments, installations, routes, terrains	20418	15	
		Aux personnes de droit privé pour : biens mobiliers, matériel, études	20421	5	
		Aux personnes de droit privé pour : bâtiments, installations, routes, terrains	20422	15	
		Groupements de collectivités, GFP rattachement pour : bâtiments et installations	2041512	15	
Biens productifs de revenus, immeubles de rapport			2132	20	
Constructions	Autres bâtiments publics		21318	15	
Installations générales, agencements, aménagement des constructions	Agencements et aménagements de bâtiments		2135	15 à 20	
	Installations électriques et téléphoniques		2135	15	
Installations, matériel et outillage techniques	Réseaux câblés		21533	10	

	Autres réseaux		21538	15
Matériel et outillage de voirie	Matériel roulant	Balayeuse	2157	8
			21571	8
	Autre matériel et outillage de voirie		21578	8
Equipement technique	Matériel, outillage	Equipement de garage et	2158	10
		d'atelier		
		Outillage électrique	2158	10
		Matériels d'éclairage pour	2158	10
		installations temporaires		
		Groupes électrogènes	2158	10
		Compresseurs	2158	10
		Scénique et sonorisation	2158	10
		Appareils de contrôle mobile	2158	5
		Autres matériels et outillage	2158	10
	Entretien des espaces publics	Tracteurs ou engins de terrassement	2158	10
		Chariots élévateurs non immatriculés, appareils de levage	2158	10
		Tondeuses	2158	10
		Entretien des sols (motoculteurs, motobineuses...)	2158	10
		Entretien des cultures	2158	10
		Matériels d'arrosage	2158	10
		Matériels de serre	2158	10
Equipements techniques divers	Appareils de levage mobiles, de chauffage et de ventilation	2158	10	
Matériel de transport	Véhicules de tourisme	Véhicules thermiques	2182	10
		Véhicules "propres"	2182	10
	Véhicules utilitaires	Utilitaires thermiques	2182	7
		Utilitaires "propres"	2182	7
	Equipements divers véhicules	Sérigraphie, marquage, gyrophare, rampe lumineuse, poste radio	2182	10
	Poids lourds	Poids lourds sans équipements	2182	15
		Poids lourds avec équipements	2182	15

		Equipements divers pour poids lourds	2182	15
	Deux roues	Motos	2182	7
		Scoters, mobylettes	2182	7
		Vélos	2182	7
	Equipements divers motos	Sérigraphie, marquage, gyrophare, sacoches, poste radio	2182	7
	Autres matériels de transport	Chariots	2182	10
		Remorques	2182	10
	Engins de chantier télescopiques et équipements - outillages afférents	Neuf	2182	20
		Occasion	2182	10
Cheptel		Chevaux	2185	10
Bureau et informatique	Matériel informatique	Ordinateurs minis, micros,	2183	3
		portables		
		Imprimantes	2183	3
		Serveurs	2183	4
		Appareils de numérisation	2183	3
		Autres périphériques et accessoires	2183	3
		Terminal procès - verbal électronique	2183	3
	Matériel bureautique	Photocopieurs	2183	4
		Télécopieurs	2183	4
		Machines à écrire et à signer	2183	4
	Matériel de bureau	Destructeurs de documents, cisailles, assemblages, massicots	2183	4
		Matériels de classement, d'archivage (électriques)	2183	4
		Matériel de mise sous plis emballage et	2183	4
		Machines à affranchir	2183	4
	Matériels divers bureau	Matériels divers bureau	2183	4
Mobilier	Meubles de rangement	Armoires, dessertes, vestiaires	2184	12
		Bibliothèques, meubles vitrés	2184	12
		Affichage, présentoirs	2184	12
		Coffres - forts, armoires fortes	2184	12

		Rayonnages	2184	12
		Bacs, casiers	2184	12
		Petits mobiliers de rangement	2184	12
	Bureaux	Bureaux	2184	12
		Compléments de bureaux	2184	12
		Banques d'accueil	2184	12
	Tables	Tables de réunion, de décharge, d'accueil	2184	12
		Tables de dessin	2184	12
		Tables enfants	2184	12
	Sièges	Sièges de bureau	2184	12
		Sièges enfants	2184	12
		(chaises, bancs d'intérieur, chauffeuses...)		
		Chaises adultes	2184	12
		Sièges d'accueil	2184	12
		Fauteuils / salles spectacles	2184	12
	Mobilier informatique	Postes de travail informatique	2184	12
		Supports d'imprimante	2184	12
	Mobilier urbain	Mobiliers de signalisation et d'affichage	2184	10
		Jardinières	2184	10
		Bancs, corbeilles	2184	10
		Fontaines, bornes -fontaines	2184	10
		Mobiliers urbains divers	2184	10
	Divers mobiliers	Tableaux muraux	2184	12
		Estrades, gradins, podiums, chapiteaux	2184	12
		Décoration murale	2184	12
		Mobiliers de chambre : lits, armoires, chevet, accessoires	2184	12
		Tableaux muraux	2184	12
		Autres mobiliers	2184	12
Equipement de cimetière		Equipements de cimetière - Pupitres	21316	10
Autres matériels	Escalier	Escalier de fosse de visite	2188	7
Jeux	Jeux, matériel de jeux	Jeux, structures mobiles de jeux	2184	10

Instruments de musique		Pianos de concert	2188	25	
Audiovisuel		Téléviseurs-magnétoscopes, caméscopes	2188	10	
		Appareils photographiques et accessoires	2188	10	
		Vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs	2188	10	
		Autres matériels audiovisuels	2188	10	
Téléphonie		Appareils téléphonique filaires	2188	10	
		Appareils téléphoniques mobiles et radiotéléphones	2188	10	
		Kits mains libres	2188	10	
Electroménager	Electroménager de cuisine	Réfrigérateurs, fours, micro-ondes, congélateurs, coupe - légumes, trancheuses à viande...	2188	7	
	Electroménager de buanderie	Electroménager de buanderie, machine à laver, sèche - linge...	2188	5	
	Electroménager - nettoyage	Aspirateurs		2188	3
		Monobrosses		2188	7
		Autolaveuses		2188	10
		Nettoyeurs haute-pression		2188	10
		Chariot de ménage		2188	7
		Conteneurs de déchets		2188	10
Autres matériels de nettoyage		2188	10		
Evènementiel		Décoration voie publique	2188	3	
Signalisation		Signalisation : panneaux, barrières...	2188	5	
Sports et loisirs		En-but, panneaux de baskets,	2188	5	
		Abris de touche			
		Agrès, tatamis, musculation	2188	10	
		Autres matériels sportifs	2188	10	
Mobil home		Mobil home	2188	10	
Matériel médical		Matériel médical et d'hygiène	2188	10	
Fauteuil roulant		Fauteuil roulant	2188	7	
Autres matériels	Radiateurs électriques et radiateurs électriques mobiles		2188	10	
	Ventilateurs et ventilateur électriques mobiles		2188	10	
	Funéraire	Matériels funéraires	2188	10	

	Monétique	Caisses enregistreuses	2188	10
		Détecteurs de faux billets	2188	10
		Lecteurs de cartes bleues	2188	10
		Autres matériels de monétique	2188	10
Spectacles		Décors	2188	10
		Automate – diffuseur de lumières, effets de lumières	2188	5
		Enceintes	2188	3
Ordre public		Caméra de vidéo protection	2188	4
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		Extincteurs	21568	10
		Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	10
	Armes	Révolvers, Matraques, Tonfas...	21568	10
Plantations	Plantations	Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	15
Biens de faible valeur inférieur à 1 524,49 €				1

Par 25 voix pour et 5 abstentions (Mmes et MM. PIERRE, BENATIA, BILLARD, PIGUET et CORNEC), le Conseil Municipal décide que cette délibération complète la délibération n°96.218 B du 22 novembre 1996 et approuve les propositions du Maire.

7) Convention d'accueil au sein du service Ressources Humaines de la Commune

La Direction des Ressources Humaines comptabilise **2 départs par voie de mutation (externe)** -les 2 agents du Pôle « Paies-carrières-indisponibilité physique »- au sein de ses effectifs (l'un au 29/09/2014 et l'autre au 01/12/2014) et **1 changement d'affectation en interne à compter du 01^{er} janvier 2015**.

Afin de pouvoir sécuriser ce Pôle (paies,../.) au sein de la Direction des Ressources Humaines, et dans l'attente de la finalisation des embauches, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune de BONNEVILLE pour un stage pratique d'un agent de BONNEVILLE : **Madame Bernadette CRUZ** au sein du service RH de la Commune de GAILLARD du 12 novembre 2014 au 14 novembre 2014.

En effet, **Madame Bernadette CRUZ** -qui va être accueillie pendant cette période- a été recrutée par la commune de GAILLARD, en tant que gestionnaire « Paies-carrières-indisponibilité physique » à compter du 01^{er} janvier 2015. Ce stage s'inscrit donc dans le cadre du projet de mobilité de l'agent sur BONNEVILLE et **lui permettra de travailler pendant 3 jours avec l'agent RH de GAILLARD qui part en mutation le 01^{er} décembre 2014**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération ANNEMASSE-AGGLO afin de mettre à disposition **Madame Maryannick MIGNAN** pendant la période de la paie au mois de décembre 2014, alors même que cet agent aura déjà été muté sur l'Agglomération à compter du 01^{er} décembre 2014.

8) Exploitation de la fourrière automobile, autorisation de signer une convention de délégation de service public avec le délégataire

Le Conseil Municipal en date du 23 juin 2014 a adopté le principe de la délégation de service public (concession) pour l'exploitation de la fourrière automobile sur le territoire communal, puis autorisé le Maire à lancer une procédure simplifiée de délégation de service public en application de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales.

La procédure de consultation a été lancée le 18 septembre 2014 par voie d'avis d'appel public à la concurrence au bulletin officiel des annonces des marchés publics, au journal d'annonces légales « Le Dauphiné Libéré » et sur le profil d'acheteur de la commune (+ site internet de la ville).

A l'issue de la date limite de remise des offres (13 octobre 2014), 1 offre est parvenue : celle de la société MONT-BLANC DEPANNAGE (74, VETRAZ-MONTHOUX).

L'offre de cette société a été analysée au regard des 2 critères d'attribution suivants :

1) la proposition financière du candidat (valant 40% de la note totale) pour les véhicules dont le propriétaire est « défaillant » (introuvable, insolvable, inconnu...)

2) la valeur technique de l'offre (valant 60% de la note totale), appréciée au vu des 3 sous-critères suivants :

- nombre, caractéristiques et état des véhicules proposés pour exécuter le service,
- expérience et qualification/nombre du personnel en charge de l'enlèvement et de la garde des véhicules,
- descriptif des installations nécessaires à l'exécution du service et horaires de restitution des véhicules.

L'analyse fait ressortir que l'offre présentée par la société MONT-BLANC DEPANNAGE :

- est conforme administrativement, réglementairement et répond en tous points aux exigences de la collectivité au regard des critères ci-dessus,
- indique que cette société présente un gage de sérieux avec du matériel adapté et un personnel formé.

Les tarifs pratiqués par cette société sont compatibles avec ceux prévus l'arrêté ministériel en vigueur (arrêté ministériel du 14 novembre 2001 modifié par l'arrêté du 21 mai 2013 puis par l'arrêté du 26 juin 2014) fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Par 28 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD et M. SAINT-SEVERIN), le Conseil Municipal approuve le projet de convention de délégation de service public de fourrière automobile et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention de délégation de service public avec la société MONT-BLANC DEPANNAGE (VETRAZ-MONTHOUX, 74) ainsi que tous documents afférents.

9) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Par 29 voix pour et une abstention (Mme BILLARD), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur une délibération de principe qui autorise Monsieur le Maire à négocier et signer tous les documents relevant du renouvellement du CEJ.

- Arrivée de Mme MULLER -

10) Secteur de projet « boulangerie », construction d'un immeuble de 22 logements rue de Genève par TERACTION, conclusion de l'avant contrat de vente du terrain communal

La SEM TERACTION, par le biais d'une de ses filiales (Opérateur des Alpes), a été désignée par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2013 pour développer un programme immobilier sur la partie Est du secteur de projet « Boulangerie ».

Un permis de construire a été délivré le 18 février 2014.

Le programme d'aménagement a été revu sur demande de la commune, ce qui a notamment conduit à la suppression d'un étage et du parking en surface.

En parallèle, la commune se voit proposer l'acquisition future des murs commerciaux au rez de chaussée et d'un logement lié afin de permettre l'installation du commerce de Boulangerie aujourd'hui implanté 132 rue de Genève.

En l'état actuel des discussions, il convient de formaliser dans un avant contrat les nouveaux engagements des parties, afin de poursuivre les discussions qui permettront d'aboutir à un dépôt de permis de construire modificatif puis à une cession de la partie du terrain communal concernée.

Les propositions de l'avant contrat consistent pour TERACTION à acheter à la commune le terrain nécessaire pour l'opération pour 900 000 euros HT, soit 1 080 000 euros TTC. Il sera situé sur les parcelles cadastrées section A n° 4491, 4492, 4493, 4494, 4495 et 4496 et 2620. Il est noté que la commune restera propriétaire du volume du tènement situé au-dessus du parking souterrain du futur immeuble.

Au vu des conditions particulières de l'opération liées à la coordination avec d'autres projets (tramway, réalisation d'un bassin de rétention par Annemasse Agglo avec en préalable la démolition de l'actuel bâtiment de la boulangerie, réfection des berges du Foron, programmation en cours de réflexion d'un nouvel espace public en surface) la configuration technique du programme peut évoluer. C'est la raison pour laquelle plusieurs clauses suspensives sont prévues.

Elles portent notamment sur les modalités financières de l'achat futur par la commune de locaux situés dans le futur bâtiment :

- achat des murs commerciaux, d'une surface d'environ 193m² (à 5% près), soit un montant estimé entre 525 240 et 579 600 euros TTC
- achat par la commune du logement qui sera lié au commerce, d'une surface d'environ 74m² (à 5% près), soit un montant estimé entre 302 040 euros et 333 840 euros TTC
- achat par la commune des 6 places de parkings réglementaires nécessaires pour le commerce et le logement, soit un montant de 77 355 euros TTC

L'acte de vente ne sera signé qu'après la réalisation des conditions suspensives et fera préalablement l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Par 25 voix pour, 3 voix contre (MM. BENATIA, SAINT-SEVERIN et PIGUET) et 3 abstentions (Mmes PIERRE, BILLARD et M. CORNEC), Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la signature de l'avant contrat.

11) Secteur de projet « boulangerie », conclusion d'une convention d'occupation temporaire de terrains communaux au bénéfice de TERACTEM

Le site accueille à ce jour trois maisons individuelles, libres de toute occupation, situées sur les parcelles communales cadastrées section A n° 4491, 4492, 4493, 4494, 4495 et 4496. Pour des raisons de sécurité, il doit être procédé à la démolition de ces habitations.

Ces terrains, inclus dans le secteur de projet Boulangerie, sont dans l'assiette foncière du futur immeuble qui sera construit par TERACTEM.

Le processus de démolition doit débuter courant novembre.

La signature d'une convention d'occupation temporaire de ces propriétés communales est requise en vue de la réalisation de ces travaux.

Par 26 voix pour, 2 voix contre (MM. BENATIA et PIGUET) et 3 abstentions (Mme PIERRE, MM. SAINT-SEVERIN et CORNEC), le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la signature de la convention.

12) Secteur de projet « boulangerie », convention foncière et financière d'occupation d'un terrain communal situé 132 rue de Genève

Dans le cadre du projet de tramway, Annemasse Agglo doit procéder à la démolition du bâtiment de l'actuelle boulangerie située 132 rue de Genève, sur la parcelle communale cadastrée section A n°2619.

Annemasse Agglo doit en outre réaliser un bassin de rétention d'environ 300 m³ dans le secteur de Moëllesulaz pour les eaux pluviales de la rue de Genève.

Compte-tenu des contraintes imposées par le projet de tramway et des réseaux existants dans le sous-sol de la rue de Genève, la seule implantation possible pour ce bassin se trouve être le sous-sol de la parcelle communale n° A2619.

Ces deux actions d'aménagement doivent s'effectuer sur un terrain qui demeurera propriété de la ville.

La conclusion d'une convention foncière et financière avec Annemasse Agglo est donc nécessaire pour définir les modalités d'intervention de l'EPCI.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la démolition par Annemasse Agglo du bâtiment de l'actuelle boulangerie ainsi que la construction d'un bassin de rétention sous cette parcelle communale par le biais d'une convention.

En contrepartie Annemasse Agglo s'engagera à verser une indemnité d'un montant de 421 000 euros au titre de la démolition de l'actuel bâtiment de la boulangerie.

Par 25 voix pour, 2 voix contre (MM. BENATIA et PIGUET) et 4 abstentions (Mmes PIERRE et BILLARD et MM. SAINT-SEVERIN et CORNEC), le conseil municipal accepte les termes de la convention autorise le Maire à procéder à sa signature.

13) Modification statutaire du SIVU pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais Genevois

Le Maire expose aux membres présents de l'assemblée délibérante que le SIVU du Foron du Chablais Genevois, suite au déménagement de ses services administratifs, doit procéder à une modification de l'adresse de son siège social.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cela nécessite une modification de l'article 3 des statuts portant sur le siège social du SIVU.

Le siège était fixé à la Mairie de Gaillard, Cours de la République.

Il doit désormais être fixé 1 impasse du Môle – 74100 VILLE LA GRAND

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVU pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais Genevois portant sur la détermination de l'adresse du siège social de l'EPCI au « 1, impasse du Môle – 74100 VILLE-LA-GRAND » et donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

14) Remplacement de Madame Nathalie MAGNIN dans les commissions suite à sa démission de mandat au sein du Conseil Municipal

Madame Nathalie MAGNIN a démissionné de son mandat d'élue au sein du Conseil Municipal.

Il convient de la remplacer dans les commissions dont elle était membre :

- **Logement**
Monsieur Julien BONNET est candidat. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Action citoyenne**
Monsieur Julien BONNET est candidat. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Environnement**
Monsieur Julien BONNET est candidat. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Scolaire**
Madame Odette MAITRE est candidate. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Espaces verts**
Madame Odette MAITRE est candidate. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Jeunesse**
Madame Odette MAITRE est candidate. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature

Il convient de remplacer également Nathalie MAGNIN au sein des syndicats ou associations dont elle était déléguée :

- **Association PASSAGE**
Madame Catherine SIMULA est candidate. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **SIFOR**
Il est proposé les candidatures de Mmes PIGNY et GAVARD-RIGAT.
Par 24 voix pour et 6 voix contre (Mmes et MM. PIERRE, BENATIA, SAINT-SEVERIN, BILLARD, PIGUET et CORNEC), le Conseil Municipal accepte la candidature de Mme PIGNY.
- **SIGEM**
Madame Jacqueline HOMINAL propose sa candidature. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Conseil d'école du Châtelet**
Madame Christel PERROUX propose sa candidature. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature
- **Assemblées générales de copropriété dans lesquelles la Mairie détient des millièmes**
Madame Jacqueline HOMINAL propose sa candidature. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h35.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Guy FOURNIER

Cette séance a été entièrement enregistrée